

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2008

RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI - (n° 578)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 71

présenté par
M. Tian, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 12

À la fin de l'alinéa 5 de cet article, substituer à la référence :

« L. 5422-17 »,

la référence :

« L. 5422-16 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.